



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1105) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE AILEY A
L'ASSOCIATION « VUELTA », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-315
EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey, les vendredis de 11h00 à 13h15 du 12 septembre 2025 au 19 juin 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés et le 15 mai), soient 31 vendredis ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec de l'Association « Vuelta » représentée par sa Présidente, Madame Éliane MÂCON, dont le siège est situé 5 rue Sthrau (Boîte C10) 75013 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 1 360,13 € T.T.C. (mille trois cent soixante euros et treize centimes), afin d'organiser des cours de stretching et de barre au sol, dans la salle Ailey, les vendredis de 11h00 à 13h15 du 12 septembre 2025 au 19 juin 2026 (sauf vacances scolaires et jours fériés et le 15 mai), soient 31 vendredis.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250924-lmc1H13491H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/09/2025
Date de Publication : 24/09/2025